

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(20\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 25 juin 1879](#)

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 25 juin 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (20)

Collation 2 p. (110r, 111v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 25 juin 1879, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (20)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49911>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 juin 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)
Lieu de destination 33, rue Vivienne, Paris
Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur le projet d'association du Familistère. Sur un projet de loi déposé à la Chambre par François Cantagrel concernant l'association du Familistère. Godin explique à Cantagrel qu'il est empêché de déposer les statuts de l'association du Familistère car elle ne rentre dans aucun des formes de société prévues par la loi ; il pense que le projet de loi de Cantagrel lui permettrait de déposer les statuts, mais il s'interroge sur la réception du projet de loi. Godin indique à Cantagrel que l'association du Familistère est l'association complète du capital et du travail et qu'elle permet l'intervention du travail dans l'élection au scrutin d'une partie des membres du conseil d'administration. Il ajoute qu'il veut conserver la gérance et qu'en conséquence, la forme de société anonyme ou en commandite ne peut être appliquée à l'association. Il ajoute qu'il pourrait adopter la forme de la commandite simple mais qu'il serait alors obligé de sacrifier une partie des droits qu'il voulait garantir aux travailleurs.

Notes En mars 1879, François Cantagrel dépose à la Chambre des députés un projet de loi sur le droit d'association (voir En ligne : <https://www.retronews.fr/journal/l-univers/20-mars-1879/132/964509/3>, consulté le 30 mai 2023).

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Familistère](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024
